

ce moyen on tiendra la terre humide, et les fruits ne seront pas salis par la boue lorsqu'il pleut.

On ne doit pas employer le plâtre pour les fraises, car par cette application du plâtre les plants ne produiront rien que du feuillage.

*Couées des poules.*—Il suffit de donner douze à treize œufs aux poules convalesces; une grosse poule peut en couvrir plus, mais étant un petit nombre, les poulets bien éclos sont plus forts et dans un meilleur état que s'ils étaient en grand nombre; ayant été retardés peut-être douze heures après le temps, par insuffisance de chaleur, ils ont moins de vigueur que les premiers poulets venus.

A la fin d'une semaine, il est d'usage, dans les couvés de dindes, d'y ajouter deux ou trois œufs de poule, "pour enseigner aux poussins de becqueter." Ce plan n'est pas mauvais; l'activité des poulets cause de l'émulation chez les dindonnoux plus gros qu'eux. Les œufs ne prennent qu'une petite place dans le nid et produiront deux ou trois belles volailles.

**RECETTES**

*Moyen de détruire les vers blancs.*

Pour détruire les vers blancs, qui font tant de ravages dans les jardins, il faut faire brûler des feuilles de chardons, orties, ou tout autre espèce d'herbages inutiles; faire une lessive avec ces cendres et on arrose les couches du jardin que vous voulez garantir du ravage de ces insectes. Deux ou trois arrosages suffisent pour les détruire.

*Moyen de détruire le ver à oignon.*

Il arrive assez souvent que la récolte d'oignons manque totalement en conséquence des ravages causés par les vers; et il en est résulté qu'en bien des localités on a abandonné cette culture. Un jardinier fait part, comme suit, d'un moyen sûr et efficace auquel il a eu recours pour détruire le ver à oignon:

"J'avais semé des oignons qui avaient une belle apparence, mais un jour, lorsqu'ils étaient arrivés à la hauteur de 3 pouces environ, je m'aperçus qu'ils flétrissaient et mouraient. J'employai en conséquence de la cendre et de la suie, sans pouvoir contrôler le ravage des vers. Les plantes disparaissaient une par une. Comme dernière tentative pour sauver mes oignons, je versai sur les plauches d'oignons une infusion de tabac qui avait servi à laver mes moutons pour tuer les tiques qu'ils avaient. Les insectes cessèrent de suite leurs ravages, les plantes reprirent leurs forces et il y eut une abondante récolte d'oignons.

**VENTE PAR LE SHERIF.**

District de Kamouraska } COUR SUPERIEURE.  
No. 1155.

JOSEPH RIOUX, marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles; contre ALPHONSE RIOUX, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Françoise, et uxior.

Une terre de trois arpents et trois perches de front sur quarante-deux arpents de profondeur, plus ou moins, située en le premier rang de la paroisse de Ste-Françoise, avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Françoise, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI courant, à DIX heures de l'après-midi.

F. A. SIROIS,  
Shérif.

23 mai 1889.

**A VENDRE.**

A LA

Ferme-modèle du Collège de Ste-Anne

A vendre à la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne, à des prix réduits, des veaux Ayrshire pur sang et des cochons Berkshire.

Ecole d'agriculture de Ste-Anne.

**VENTE PAR LE SHERIF.**

District de Kamouraska } COUR DE CIRCUIT.  
No. 9286.

DENIS PELLETIER, cultivateur de Notre-Dame du Lac, Demandeur; contre CHARLES BEAULIEU:

Une terre d'environ deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, étant la moitié nord-est du lot No. 49 du douzième rang du Canton Cabano, située à l'endroit appelé Saint-Eusèbe de Cabano; à charge par l'acquéreur.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata, en la paroisse de l'Isle-Verte, VENDREDI, le TRENTE ET UNIEME jour de MAI courant, à DIX heures avant-midi.

F. A. SIROIS,  
Shérif

23 mai 1889.

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Temiscouata et Kamouraska.

**AVIS PUBLIC.**

Avis public est par le présent donné à tous les membres de cette compagnie, que

En vertu d'un règlement passé par les directeurs de la susdite compagnie, à une assemblée tenue au lieu ordinaire des séances, le troisième jour du mois de mai courant (1889), il a été imposé une taxe ou répartition sur tous les billets de dépôt en force depuis le trois (3) mai 1889, de dix (10) pour cent.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis en vertu du dit règlement pour être versé au bureau du Trésorier en la ville de St-Germain de Rimouski, sous le plus court délai.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,  
Secrétaire.

23 mai 1889.

**Maison à vendre.**

**ST-ROCH DES AULNAIES.**

Le soussigné offre en vente une maison à deux étages, de 55 pieds sur 25, comprenant une boutique de tannerie au rez-de-chaussée, terrain de 1 arpent de front sur 4 arpents de profondeur, avec droit de pêche et de chasse; grange de 50 x par 25 pieds et remise de 15 x 15. Le tout est en très bon état et situé à un mille de l'église. Conditions libérales.

Le soussigné s'engagera à montrer à l'acheteur la manière de tanner le cuir.

S'adresser à

WILLIAM LECLERC,  
St-Roch des Aulnaies, P. Q.

9 mai 1889.—3.

**Terre à vendre.**

Une bonne ferme, contenant douze arpents de front sur quarante de profondeur, dont cent arpents en culture, la balance, boisée en partie de bois franc. La partie en culture est bien faite et clôturée sans épargne. Maison en bois ainsi que fournil et autres dépendances; grange, étable, etc., avec fondations en pierre: le tout est en parfaite condition et tout neuf. Cette propriété est située dans la paroisse de Ste-Françoise, district de Kamouraska. Bonne occasion pour établir deux familles, Conditions faciles et titres parfaite.

Le vendeur donnerait la terre à ferme à un prix fixe.

Pour informations, s'adresser, sur les lieux à B. DASTOUS, ou à P. FOURNIER, 6er. N. P., Trois Pistoles.

N. B.—L'acheteur pourra aussi se procurer les animaux de ferme nécessaires, si besoin il y a, ainsi que ménage, etc.

18 Avril 1889.—6 m.  
25 avril 1889.